



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N° 2024-09-DEL-226

OBJET :
**MARCHES PUBLICS –
ENGAGEMENT D'UNE
NOUVELLE
PROCEDURE DE
PASSATION D'UN
MARCHE PUBLIC
POUR DES
PRESTATIONS DE
MAINTENANCE
PREVENTIVE ET
CORRECTIVE DES
EQUIPEMENTS
D'AIRES DE JEUX
COLLECTIVES DE LA
VILLE DE TRIEL-SUR-
SEINE**

RAPPORTEUR :
M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

Le 25 septembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 SEPTEMBRE 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Bérengère VOILLOT

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Anne LAPORTE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Pascal GILLES à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER à Madame Mélody SENAT, Madame Line WENZEL à Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Catherine EVANO à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hakan KARACIGER à Madame Françoise POIRRIER, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS :

Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Line WENZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Souad BENDJEDDOU

ABSENT(S) : 0

OBJET : MARCHES PUBLICS – ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE DE PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES EQUIPEMENTS D'AIRES DE JEUX COLLECTIVES DE LA VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au maire,

VU la délibération n°2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,

VU la fin du marché 2020M06 avec la société Jullien en date du 29 novembre 2024,

VU l'avis rendu par la Commission « aménagement travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 11 septembre 2024,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine d'entretenir les équipements d'aires de jeux collectives de la Ville afin de garantir la sécurité des utilisateurs,

CONSIDERANT que le marché actuel arrive à échéance le 29 novembre 2024 ; il est nécessaire de lancer un nouveau marché,

CONSIDERANT que le montant du marché à prix forfaitaire est estimé à 7 000,00 € HT par an et le coût prévisionnel de la partie du marché conclue à bons de commande, ne comportera pas de montant minimum et comportera un montant maximum annuel de 15 000,00 € HT,

CONSIDERANT que le marché sera conclu pour un an renouvelable 3 fois à compter du 30 novembre 2024 ou de sa notification si postérieure,

CONSIDERANT qu'il n'est pas prévu de décomposition en lots car l'allotissement de ce marché ne permettrait pas à la Commune d'avoir un volume suffisamment conséquent et représentatif pour permettre une offre concurrentielle,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché public pour des prestations de maintenance préventive et corrective des équipements d'aires de jeux collectives de la ville de Triel-sur-Seine, selon une procédure adaptée en application du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché public pour des prestations de maintenance préventive et corrective des équipements d'aires de jeux collectives de la ville de Triel-sur-Seine.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement du marché public pour des prestations de maintenance préventive et corrective des équipements d'aires de jeux collectives de la ville de Triel-sur-Seine.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits au chapitre 011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
N° 212806218-20240928-2024-09-DEL-226
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception en préfecture : 01/10/2024